

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 29 janvier 2016

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 14, votants 14. Etait excusé : M. Jean-Pierre FLEURY.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **A l'ordre du jour :**

*Intervention Vents du Nord : projet éolien, Intervention Nicolas Leriche (ONF) : programme des coupes et travaux forestiers.*

*Projet éolien, Gestion financière du RPI Echallon-Belleydoux : participation des communes, Questions diverses.*

### **Intervention Vents du Nord : projet éolien**

La société Vents du Nord intervient sur la possibilité de développement éolien sur la commune d'Echallon.

La zone du Fouget et du Crêt Marquet, d'après le Schéma Régional Eolien, est une zone favorable au développement de projets éoliens.

La phase de concertation, avant le dépôt éventuel d'une Demande d'Autorisation Unique en Préfecture, dure environ un an et comprend : le lancement d'une étude écologique, le lancement d'une étude paysagère, une campagne de mesures, une concertation avec les habitants.

La société Vents du Nord demande donc au conseil municipal de prendre une délibération les autorisant à engager une étude de faisabilité.

### **Intervention Nicolas Leriche (ONF) : programme des coupes et travaux forestiers**

M. Nicolas Leriche présente au Conseil municipal le programme des coupes 2016.

Le conseil prend connaissance du programme proposé : 3 lots de feuillus, pour un volume de 2 018 m<sup>3</sup> et 541 m<sup>3</sup> de résineux.

Le lot de Béjat n'est pas encore marqué mais est estimé à 350 m<sup>3</sup> de résineux et 150 m<sup>3</sup> de feuillus.

Plusieurs foyers d'épicéas touchés par le bostryche devront être coupés.

Il présente également le programme des travaux sylvicoles et de maintenance. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **Projet éolien**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la démarche de la société Vents du Nord qui souhaite étudier un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Echallon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- toute société qui finance, construit et réalise la maintenance de parcs éoliens à engager à ses frais une étude de faisabilité, pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune,
- Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette étude de faisabilité.

**Gestion financière du RPI Echallon-Belleydoux : participation des communes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention du 08 juin 2015 créant un regroupement pédagogique concentré entre les communes d'Echallon et de Belleydoux, sur l'école publique d'Echallon, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Selon l'article 2, « Les frais de fonctionnement, l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire de l'ensemble des classes, sont à la charge de la commune d'Echallon. Le coût élève sera valorisé selon des critères définis par les deux communes. Une répartition des frais sera faite au prorata du nombre d'élèves. »

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'établir une liste des frais de fonctionnement du RPI afin de calculer la participation financière de chaque commune.

**➤ Frais de fonctionnement de l'école****○ Dépenses structurelles**

- Bâtiment : eau, électricité, chauffage, téléphone/internet, assurance, maintenance chaudière et extincteurs, produits d'entretien, intérêts des emprunts
- Petit matériel et mobilier
- Personnel : agent des écoles, agent d'entretien, personnel affecté aux Temps d'Activités Périscolaires et intervenants extérieurs

**○ Dépenses pédagogiques**

- Matériel pédagogique : maintenance et location matériel (informatique, photocopieur)
- Fournitures scolaires : dotation fournitures scolaires (35 € par élève et 500 € par classe), papier, consommables sécurité, livres de Noël et dictionnaires CM2
- Activités : piscine, voyages/animations

Répartition entre chaque commune au prorata du nombre d'enfant fréquentant l'école.

Pour ce qui concerne les enfants entrant en cours d'année scolaire, seuls ceux entrés avant les vacances de février seront comptabilisés pour l'année complète.

**➤ Cantine et garderie périscolaire**

Ce service annexe doit tendre à l'équilibre :

- Dépenses : frais de personnel, achat des repas, petit matériel et mobilier, consommables
- Recettes : vente des repas et des heures de garderie (tarifs fixés selon délibération).

Le résultat financier annuel, en excédent ou en déficit, sera réparti au prorata du nombre d'élèves fréquentant ce service.

Le calcul du coût par élève se fera sur une année scolaire échue, après accord des communes sur le montant avant la fin de l'année civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les critères définis pour le calcul de la participation financière de chaque commune aux frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Echallon-Belleydoux.

### Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

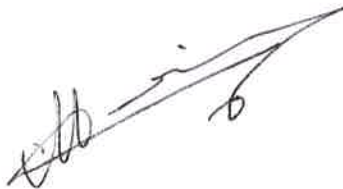
- Des possibilités d'investissement sur 2016. Une réunion de la commission des finances aura lieu mi-février.
- Du devis de l'entreprise Moyret pour la rénovation du parquet de la salle du rez-de-chaussée de la mairie, d'un montant de 3 182.40 euros TTC.
- Du dossier de demande d'Ad'Ap rejeté. Une nouvelle demande devra être déposée dans un délai maximal de 4 mois. Vu les exigences de la DDT concernant ce dossier, la commune fera appel à un bureau d'études.
- Du calendrier 2016 pour les permanences des encombrants : elles auront lieu de janvier à avril, en août et en décembre. La plate-forme sera sur Echallon le 24 septembre.
- Du passage du Rallye Ain-Jura les 27 et 28 mai 2016 : le conseil donne un avis favorable.

La séance est levée à 23 heures 00.

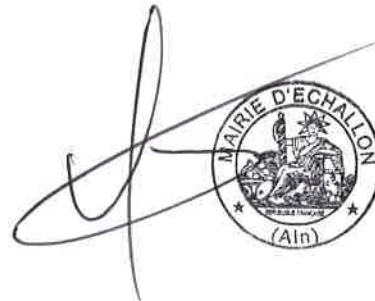
Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le - 1 FEV. 2016

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, followed by the official seal of the Mayor of Echallon. The seal is circular with the text "MAIRIE D'ECHALLON" at the top and "(Ain)" at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a shield.